



LA GESTION DU BARRAGE DE BOGANDE DANS LE CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE AU BURKINA FASO

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 08-06-2025 / Date de retour d'instruction : 25-06-2025 / Date de publication : 15-07-2025

Dimanchi GORDIO
Université Norbert ZONGO
&
W. Dina Antine ZOUGMORÉ
Université Virtuelle du Burkina Faso
&
Korotimi SANOU
Université Norbert ZONGO
sanoukoro77@gmail.com

Résumé : Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une crise sécuritaire qui touche plusieurs régions. La commune de Bogandé tout comme l'ensemble de la province de la Gnagna est également confrontée à cette situation d'insécurité. Dans cette zone, la crise est marquée par des attaques et des déguerpissements des localités situées à proximité du noyau urbain ainsi que des incursions de groupes armés dans les aménagements du barrage. Ce qui impact fortement la gestion de cet ouvrage hydraulique. Cette situation influence l'entretien du barrage et suscite des interrogations sur les conséquences de la crise sur les différents acteurs impliqués dans la gestion du barrage ? Le présent travail de recherche a pour objectif d'analyser les effets induits de la crise sécuritaire sur la gestion du barrage de Bogandé. La méthodologie basée sur l'approche qualitative et quantitative a été adoptée. Ainsi, des enquêtes et des entretiens ont été réalisés respectivement avec 160 usagers de l'eau du barrage (maraîchers, riziculteurs et pêcheurs) et 7 acteurs impliqués dans la gestion du barrage. Les analyses montrent que la gestion du barrage est moins bonne en cette période de crise sécuritaire (72,5 %), du fait de l'intensification des incursions des groupes armés et de la psychose engendrée au niveau des exploitants. L'entretien du barrage a été particulièrement affecté (76,9 %) à cause des difficultés de mobilisation des ressources financières (87,8 %) et des risques de détonations d'engins improvisés.

Mots clés : Burkina Faso, Bogandé, barrage, gestion, crise sécuritaire

THE MANAGEMENT OF THE BOGANDE DAM IN THE CONTEXT OF THE SECURITY CRISIS IN BURKINA FASO

Abstract : Since 2015, Burkina Faso has been facing a security crisis affecting several regions. The municipality of Bogandé, like the entire province of Gnagna, is also facing this situation of insecurity. In this area, the crisis is marked by attacks and evacuations of localities located near the urban center, as well as incursions by armed groups into the dam facilities. This has a significant impact on the management of this hydraulic structure. This situation affects the maintenance of the dam and raises questions about the consequences of the crisis on the various actors involved in the management of the dam. The aim of this research is to analyze the effects of the security crisis on the management of the Bogandé dam. A methodology based on a qualitative and quantitative approach was adopted. Surveys and interviews were conducted with 160 users of the dam's water (market gardeners, rice farmers, and fishermen) and seven stakeholders involved in the management of the dam, respectively. The analyses show that dam management has deteriorated during this period of security crisis (72.5 %) due to increased incursions by armed groups and the resulting anxiety among operators. Dam maintenance has been particularly affected (76.9 %) due to difficulties in mobilizing financial resources (87.8 %) and the risk of improvised explosive devices detonating.

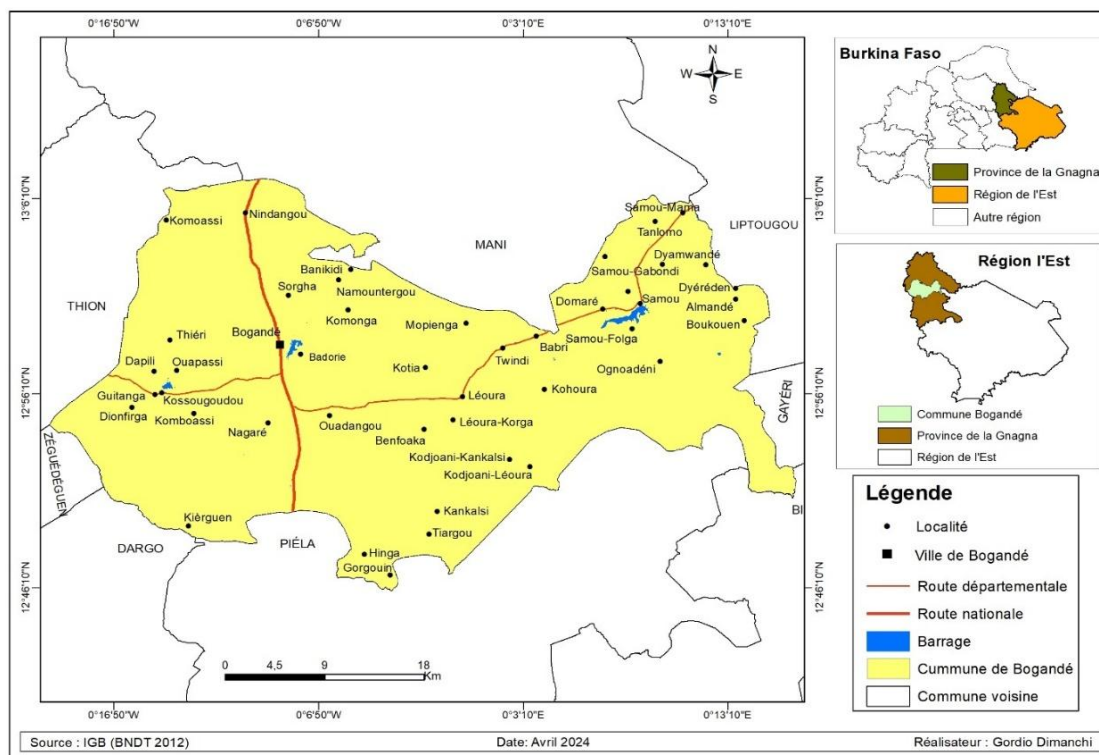
Keywords : Burkina Faso, Bogandé, dam, management, security crisis

Introduction

Le Burkina Faso est la cible des groupe armées depuis 2015. La crise sécuritaire qui touche le pays a provoqué des conséquences humanitaires sans précédent parmi lesquelles on note les difficultés d'accès à l'eau dans les localités fortement touchées par l'insécurité. Pour relever ces défis, le gouvernement a mis en place depuis 2017, une initiative endogène dénommée « Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) ». Le PUS-BF a été adopté pour faire face à la dégradation de la sécurité dans la région du Sahel et une partie de la région du Nord. À partir de juin 2019 le programme a été étendu dans les nouvelles régions touchées par l'insécurité (PUS, 2020, p 5). Les objectifs du programme sont l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et l'accroissement de la résilience des populations notamment les jeunes et les femmes, le renforcement de la sécurité des populations et de leurs biens et enfin l'amélioration de la gouvernance administrative et locale (PUS-BF, 2017, p 8). Toutefois, en ce qui concerne le secteur de l'eau et particulièrement les ressources en eau de surfaces, les activités entreprises visent essentiellement la réalisation et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques et intéressent moins leurs suivis et leurs gestions. Dans la région de l'Est, c'est le groupe État Islamique au Grand Sahara (EIGS) qui y est implanté depuis 2018 après avoir subi certains revers dans la zone des trois frontières (UNICEF, 2020, p 19). Il contrôle la presque totalité des villages, des sites d'or et des forêts classées de la zone. Il opère et mène des attaques complexes et très violentes (UNICEF, 2020, p14-15). Dans la commune de Bogandé, cette situation a engendré l'afflux massif des populations vers le noyau urbain suite au déguerpissement de la presque totalité des localités située à moins de 15 km de la ville avec pour corolaire des difficultés d'entretien et de gestion du barrage construit au sein de la ville. Cette situation suscite des interrogations sur les influences du terrorisme dans la gestion et l'entretien des barrages. Le présent travail se veut une analyse des effets induit de la crise sécuritaire sur la gestion du barrage de Bogandé. Chef lieux de la province et de la commune, Bogandé est localisée au centre de la province (Carte 1). La commune couvre une superficie de 1 497 km² et compte 36 villages dont le noyau urbain est composé de 6 secteurs. La commune de Bogandé a une population estimée à 128 943 habitants dont 62 878 hommes et 66 065 femmes (MEFP, 2022, p 197). La commune est à cheval entre le climat sahélien qui caractérise le Nord de la province de la Gnagna (communes de Manni et Koalla) et le climat Nord-soudanien qui concerne la partie Sud de la province (communes de Piéla et Bilanga). Les précipitations sont irrégulières selon les années avec une moyenne annuelle estimée à 644,1 mm d'eau pour les trois dernières décennies (1990-2020). Les eaux de surface de la zone sont drainées par un réseau hydrographique appartenant aux affluents de la rive gauche du bassin du fleuve Niger.



Carte : Localisation du site d'étude



1. Methodologie

La méthodologie de recherche s'est basée sur la recherche documentaire et les travaux terrains pour la collecte de données secondaires et primaires. Les travaux de terrains ont consisté à des enquêtes auprès des usagers (maraîchers, riziculteurs et pêcheurs) de l'eau du barrage de Bogandé et à des entretiens avec les responsables des différents comités du barrage (comité des usagers de l'eau, comité de gestion du barrage, comité des maraîchers), les autorités locales et communales, les services déconcentrés (agriculture, hydraulique). Au total 10 entretiens ont été réalisés et 160 personnes ont été enquêtées dans quatre localités (Bogandé, Badorie, Balindi et Diepergou) en raison de leurs proximités, moins de 4 km avec l'ouvrage et du nombre important des usagers de l'eau parmi leurs populations. L'approche quantitative et qualitative adoptée vise à recouper l'information et à la rendre plus complète. L'analyse des données orientée sur l'identification des acteurs impliqués dans la gestion du barrage, leurs rôles, et l'impact de la crise sécuritaire sur ces différents acteurs et partant sur l'entretien du barrage a permis la restitution des résultats structurés en quatre grands points.

2. Résultats

2.1. Les acteurs impliqués dans la gestion du barrage de Bogandé

La gestion du barrage de Bogandé implique plusieurs acteurs. On distingue principalement trois comités qui jouent des rôles majeurs dans la gestion du barrage. Il s'agit du comité des maraîchers, du comité des usagers de l'eau du barrage (CUE) et du comité de gestion du barrage (GOGES).

2.1.1. Le comité des usagers de l'eau du barrage (CUE)

Dans le barrage de Bogandé, le CUE était constitué de 12 membres et regroupe les représentants de l'ensemble des acteurs issus des différents secteurs d'activités qui exploitent le barrage. Il s'agit des maraîchers, des riziculteurs, des éleveurs, des briquetiers, des pêcheurs, des arboriculteurs, des entrepreneurs. De l'analyse des entretiens réalisées avec les responsables du CUE, il ressort que le comité avait plusieurs missions.

D'abord, le rôle principal du CUE était d'assurer la protection du barrage en luttant contre les actions qui entravent sa pérennité. Ces actions sont essentiellement les mauvaises pratiques culturelles (occupation de la cuvette), le déversement des ordures et des excréta de toilettes dans les berges du barrage, la coupe des arbres et les activités des briquetiers qui creusent des fosses autour du barrage pour la confection des briques en terre. À cet effet, il ressort que des activités de sensibilisation et de plantation d'arbre étaient organisées par le CUE. Ces sensibilisations étaient centrées sur les maraîchers des berges qui ne respectent pas les limites de la bande de servitude (qui consiste à laisser une marge de 100 m). Les sensibilisations étaient également centrées sur les briquetiers.

En plus de la protection du barrage, le CUE avait aussi pour missions d'assurer la collecte des redevances auprès des différents usagers. À ce titre, il est révélé qu'une redevance avait été instaurée pour tous les différents usagers de l'eau du barrage. Chez les maraîchers, cette redevance s'élevait à 1000F CFA pour chaque maraîcher et était prélevée trois fois dans l'année. Pour les riziculteurs et les autres utilisateurs tels que les briqueteurs, la redevance s'élevait respectivement à 1000F CFA et 500F CFA et était prélevée une seule fois dans l'année. Selon les responsables du CUE, cette initiative était acceptée par tous les usagers. Cela a permis au comité de mieux jouer son rôle avant l'insécurité dans la zone.

2.1.2. Le comité de Gestion du Barrage

Le barrage de Bogandé, construit en 1972 par la mission catholique est doté d'un COGES. Selon le chef de l'Unité d'Appui Technique (UAT) du barrage, le bureau du COGES est composé de 15 membres et constitue l'un des comités le plus actif. Il est constitué essentiellement par les riziculteurs qui exploitent le périmètre irrigué du barrage en saison pluvieuse. De l'analyse des entretiens réalisés avec les responsables du COGES, on note que la structure a plusieurs missions dont la gestion et l'entretien du périmètre irrigué du barrage de Bogandé. Cette activité consiste principalement au contrôle de la desserte en eau du périmètre et la réparation des canaux d'irrigations. À cet effet, le comité dispose d'un personnel chargé essentiellement de la gestion de la vanne et partant, de la desserte en eau pour tout le périmètre irrigué. Il s'agit des horaires d'ouverture et de fermeture de la desserte en eau dans les différentes entités du périmètre. Le COGES a également la charge de contrôler et de réparer les canaux du périmètre irrigué qui est composé d'un canal primaire long de 2,39 km et 12 canaux secondaires (PVPAAE, 2016, p.6). Il a également pour rôle d'organiser et d'encadrer les riziculteurs dans le déroulement des activités dans le périmètre irrigué en saison pluvieuse. De ce fait, le COGES suit et appuie les riziculteurs à toutes les étapes de la production en vue d'harmoniser le déroulement des activités. Cette harmonisation concerne, la période de réalisation des pépinières, la période de repiquage et la période



de récolte. Cette harmonisation permet d'éviter l'anarchie dans le périmètre irrigué. Cela permet aussi de disposer les parcelles à temps pour le comité des maraîchers qui exploitent le périmètre en saison sèche. Cette mission du COGES se fait en collaboration avec l'Unité d'Appui Technique (UAT) qui vient en appui par les conseils.

En outre, le COGES a également pour mission la collecte des redevances au niveau des riziculteurs. Dans le barrage de Bogandé, cette redevance s'élève à 7 500F CFA par riziculteur dont 2 500F CFA est reversé à la commune. Il ressort que l'acquittement de cette redevance facilite l'accès aux semences et aux engrais aux riziculteurs. Le non-paiement de la redevance peut entraîner le retrait de la parcelle au contrevenant et par conséquent entraîner son attribution à d'autre personne par le COGES.

Enfin, le comité a aussi pour rôle le suivi et l'entretien du barrage car ils constituent les principaux bénéficiaires des avantages de l'ouvrage. Il ressort que pour le cas du suivi de la digue qui est en état de dégradation très avancée, le COGES procède à un contrôle minutieux le long de la digue en début et en fin de saison de pluie chaque année afin de vérifier les anomalies. Aux nombres de ces anomalies, on a la présence de termitières, de brèches, d'arbres sur le talus aval de la digue et les infiltrations de l'eau. Les photos 5 et 6 montrent l'état de la digue du barrage de Bogandé.

Photo 1 et 2 : Infiltration de l'eau au niveau de la digue du barrage



Source : GORDIO Dimanchi, juillet-août 2023.

2.1.3. Le comité des maraîchers

Le comité des maraîchers est constitué principalement par les maraîchers qui exploitent le périmètre irrigué et les berges du barrage. Cette exploitation se déroule uniquement en saison sèche. L'analyse des entretiens réalisés avec les responsables du comité révèle que le comité joue plusieurs rôles. D'abord, il ressort que le rôle du comité des maraîchers est d'organiser la répartition et la distribution des casiers des parcelles du périmètre irrigué (photo 3) à ceux qui ne disposent pas de terre pour le maraîchage. Ainsi, après la récolte du riz, le comité procède au recensement et au saisi

d'une partie des casiers de chaque parcelle afin de les attribuer à ceux qui ne disposent pas de terre pour l'exploitation de façon temporaire. Pour se faire, le comité ouvre une liste et récence les personnes désirant faire le maraîchage.

Photo 3 : Parcelles du périmètre irrigué du barrage de Bogandé



Source : GORDIO Dimanchi, juillet-août 2023

Après cette étape, le comité procède à la répartition et à la distribution des casiers de parcelles aux nouveaux bénéficiaires. Cette situation offre une possibilité d'accès à la terre à toutes personnes qui désirent faire le maraîchage autour du barrage. Ce procédé facilite et favorise l'accès à la terre aux personnes déplacées internes (PDI) pour la pratique du maraîchage. Cela est attesté par les enquêtés (33 %) qui estiment que l'intégration des PDI pour l'accès à l'eau du barrage est facile.

Ensuite, le rôle du comité des maraîchers est aussi de suivre, d'encadrer et d'organiser les maraîchers. À ce sujet, des séances de suivi et de conseil sur les techniques de production sont régulièrement réalisées par le comité. Ces activités de suivi et de conseil permettent aux nouveaux bénéficiaires de terre tels que les PDI d'apprendre et de s'approprier les techniques de production.

Enfin, l'un des rôles du comité est également la collecte de la redevance au niveau des maraîchers. Cette redevance s'élève à 1000 F CFA pour chaque maraîcher et est perçue une seule fois chaque saison. Elle sert de garantie auprès des fournisseurs d'engrais et d'intrants et par conséquent facilite l'accès aux intrants pour les maraîchers. Aussi, une partie de la redevance est versée à la commune. Parmi les cultures produites, on retrouve les oignons, les choux, les tomates, les aubergines, le gombo, le maïs, le piment.

2.2. La gestion du barrage de Bogandé

La gestion du barrage de Bogandé implique plusieurs acteurs et parties prenantes. Ainsi, la grille d'analyse de l'appréciation de la gestion du barrage par les enquêtés est appréhendée à travers des critères fondés sur le degré d'implication et de

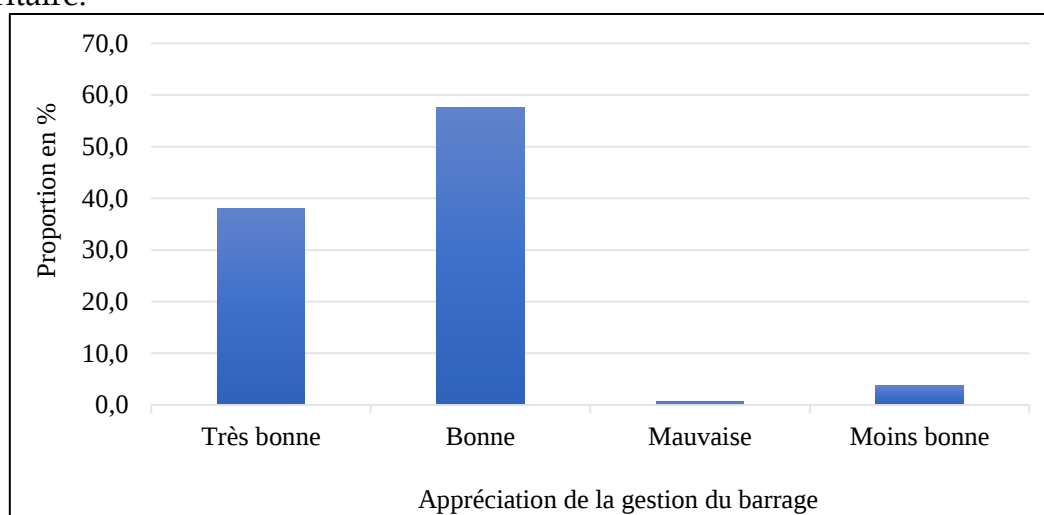


participation des différents acteurs intervenants dans la gestion, la protection et l'entretien du barrage.

2.2.1. La gestion du barrage avant la crise sécuritaire

De l'analyse des entretiens réalisés, il ressort que les différents comités accomplissaient leurs rôles dans la gestion du barrage en harmonie. Ainsi, il a été révélé que lorsque des anomalies sont détectées sur le barrage (infiltration de l'eau au niveau de la digue, présence de brèches, de termitières et d'arbres au niveau du talus aval de la digue), tous les acteurs participaient aux activités d'entretien et de réparation à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs de chaque comité. À cet effet, le COGES initiait une cotisation ponctuelle et volontaire pour tous les usagers à travers les différents comités avec l'accompagnement du service eau et assainissement de la commune et de la direction provinciale. Ces cotisations ponctuelles et volontaires ont toujours connu une adhésion de l'ensemble des usagers. À titre d'exemple, les responsables du COGES indiquent que les travaux d'entretien et de réparation de la digue en 2021 avait mobilisé plus de 2 000 000F CFA en Espèces et en nature auprès des différents comités et associations d'exploitants (pêcheurs, maraîchers, riziculteurs, éleveurs et entrepreneurs). Cela a permis de traiter les termitières au niveau du talus aval de la digue et de renforcer le perré du talus amont sur plus de 250 m à travers un mélange de ciment et de sable afin de limiter les infiltrations. La participation et l'adhésion des différents acteurs s'expliquent par la prise de conscience de l'importance du barrage et de la vétusté de la digue de l'ouvrage. La grande majorité des enquêtés estime que la gestion du barrage était « bonne » avant l'arrivée du terrorisme du fait de l'implication et de l'adhésion des différents acteurs aux cotisations ponctuelles, aux travaux d'entretien et de la régularité des rencontres (graphique 1).

Graphique 1 : Appréciation de la gestion du barrage par les enquêtés avant la crise sécuritaire.



Source : Enquête terrain, juillet-août 2023

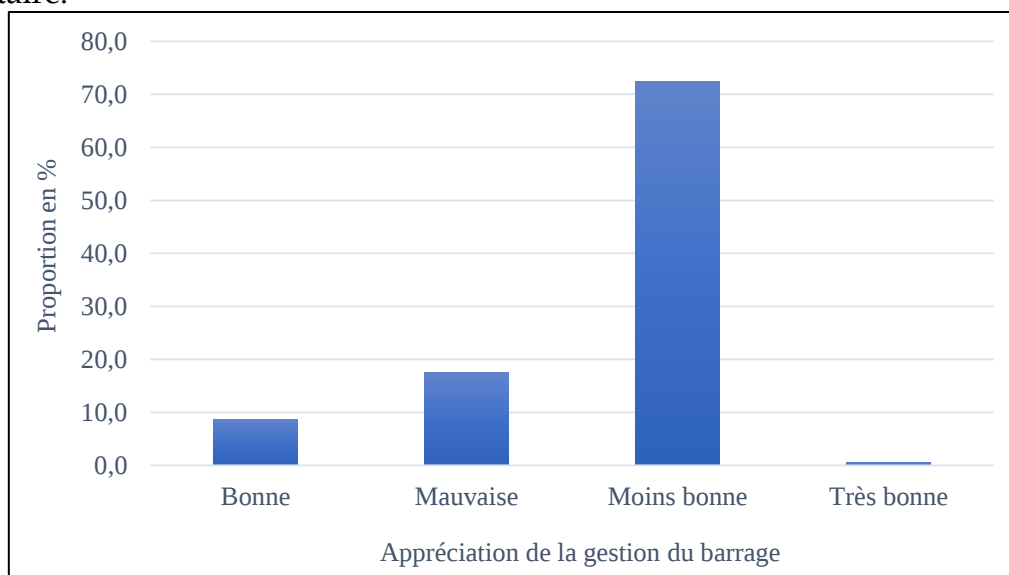
Ces résultats s'expliquent principalement par la prise en compte des préoccupations des exploitants qui trouvent que la gestion est participative (98 % des enquêtés). Ces résultats s'expliquent également par la bonne collaboration des différents acteurs

impliqués dans la gestion du barrage avec la collectivité territoriale. En effet, 76,3 % des enquêtés trouvent que cette collaboration était bonne. Ils estiment que la commune participait et accompagnait les différentes initiatives et travaux que le GOGES initiait.

2.2.2. La gestion pendant la crise sécuritaire

De l'analyse des entretiens réalisés avec la délégation spéciale, il ressort que le barrage de Bogandé est entièrement géré par le COGES en cette période de crise. Par conséquent, il est révélé que les services de la mairie chargé de la question des barrages n'arrivent ni à accompagner les initiatives locales du COGES, ni accès aux différentes localités pendant cette période de crise sécuritaire pour les appui-conseils. Cette situation a alors affecté le GOGES dans son fonctionnement et partant, la gestion du barrage dont il a la charge. En effet, les exploitants constatent que la gestion du barrage a été impactée par la crise sécuritaire (graphique 2).

Graphique 2 : Appréciation de la gestion du barrage par les usagers en période de crise sécuritaire.



Source : Enquête terrain, juillet-août 2023

Le graphique 2 montre que la gestion du barrage est « moins bonne » en cette période de crise sécuritaire. Ces résultats s'expliquent par deux faits majeurs. Premièrement, il s'agit de la disparition du CUE du barrage, le dysfonctionnement du GOGES (89,4 %) et de la faible implication de la collectivité territoriale dans la gestion du barrage. Deuxièmement, il y a la psychose chez des exploitants du fait de l'intensification des incursions des terroristes dans les différentes localités situées à proximité du barrage.

2.3. Les impacts de la crise sécuritaire sur les différents comités du barrage

De l'analyse des enquêtes et des entretiens réalisées, il ressort que le terrorisme affecte les activités et les missions des différents comités. La crise sécuritaire a occasionné la dislocation de certain comité et a engendré le bouleversement des missions d'autre comité.



2.3.1. *Le comité des usagers de l'eau du barrage (CUE)*

La crise sécuritaire a fortement impacté le CUE dans ses missions. Les responsables du CUE révèlent que les effets de la crise ont été croissant au fil du temps. Ils indiquent que dès le début de l'insécurité dans la zone, les terroristes étaient contre le paiement des redevances perçues par le CUE aux niveaux des différents usagers de l'eau du barrage. De ce fait, l'une des difficultés engendrées par la crise au niveau du CUE a été le problème de recouvrement de la redevance au niveau des différents usagers. Il est révélé que des menaces d'enlèvement des responsables du comité étaient proférées par les terroristes lors des incursions dans les localités situées à proximité du barrage. Ce qui a engendré une psychose au niveau des responsables du CUE. Cette situation a alors conduit à la réduction progressive des perceptions de la redevance jusqu'à son arrêt total. Il convient de relever que ces redevances étaient perçues trois fois dans l'année chez chaque maraîcher et une seule fois au niveau des riziculteurs et des autres usagers par le CUE.

En définitive, l'augmentation des risques d'enlèvements qu'encourent les membres de ce comité suite à la dégradation continue de la situation sécuritaire dans la zone, a fini par provoquer la dislocation du CUE au cours de 2020 à 2021. Ce qui a entraîné un bouleversement des missions des autres comités du barrage dont principalement le COGES.

2.3.2. *Le Comité de Gestion du Barrage (COGES)*

Les enquêtes et les entretiens réalisés révèlent que la crise a affecté le COGES du barrage.

Premièrement, il ressort que la crise a impacté négativement le fonctionnement du comité. Les responsables du comité indiquent que le terrorisme a engendré une psychose et de la méfiance au niveau des membres du COGES et également au sein des exploitants. À ce sujet, ils affirment qu'il est pratiquement impossible d'organiser des rencontres avec tous les membres du comité pour discuter des difficultés que rencontre le COGES. Cela est également constatée par les exploitants (89,4 %) qui estiment que la crise a affecté le fonctionnement du COGES du barrage. Ils notent surtout l'absence des rencontres qui rassemblent tous les riziculteurs pour discuter des questions des activités du comité, depuis que la situation sécuritaire s'est détériorée.

Deuxièmement, il ressort que la disparition du CUE du barrage a également affecté et bouleversé les activités du COGES qui a vu ses missions s'étendre. Il s'agit principalement de l'intégration de la mission de protection du barrage dans les missions du COGES. Ainsi, les activités de protection du barrage se sont particulièrement ralenties du fait que le COGES ne dispose pas de capacités nécessaires pour assurer cette mission. De ce fait, le COGES n'arrive ni à empêcher les citoyens de déverser les ordures et excréments de toilettes dans le barrage, ni à contenir les PDI (photo 4) qui coupent systématiquement les arbres aux abords du barrage pour leurs animaux. Pourtant, ces banquettes végétales constituent une protection contre le comblement des barrages.

Photo 4 : Destruction du couvert végétal aux niveaux des berges du barrage



Source : GORDIO Dimanchi, juillet-août 2023

2.3.3. Les effets de la crise sur le comité des maraîchers

Les entretiens réalisés avec les responsables du comité ont permis de relever les impacts de la crise sécuritaire sur les missions du comité des maraîchers. Il ressort d'abord que la crise sécuritaire a engendré des difficultés dans la répartition et la distribution des casiers des parcelles dans le périmètre irrigué. Le comité indique que cette difficulté est due à l'augmentation du nombre de personnes désirant faire le maraîchage (estimé entre 100 et 200 en 2023 par les responsables du comité) avec l'arrivée des PDI.

Ensuite, en plus de cette difficulté, le comité soutient que la crise sécuritaire a également affecté la collecte de la redevance auprès de certains maraîchers. Ils soutiennent que seuls les maraîchers du périmètre irrigué s'acquittent de la redevance en cette période de crise sécuritaire contrairement à ceux exploitant les berges du barrage. Pourtant, un faible recouvrement de la redevance engendre des difficultés pour l'accès aux intrants (engrais) car une partie de la somme collectée sert de garantie auprès des fournisseurs.

En définitive, le comité révèle que la crise a impacté également l'écoulement de la production qui est devenu de plus en plus difficile et se fait localement. Cela s'explique par la présence des terroristes qui ratissent et guettent tous les ressortissants des villages déguerpis et ceux de la ville de Bogandé, ce qui limite les déplacements des populations. Pour le cas spécifique de la tomate, la production était majoritairement écoulée vers l'extérieur, notamment vers les pays côtiers tels que le Ghana. Toutefois, avec la détérioration de la situation sécuritaire et de l'état défectueux des voies (non bitumé), l'accès de la zone a été réduit significativement et ces derniers ne viennent plus.



2.4. Les impacts sur le suivie et l'entretien du barrage

2.4.1. Le suivie du barrage

Le suivi du barrage de Bogandé intéresse tous les acteurs qui sont en contact permanent avec l'ouvrage. L'activité de suivi relève des attributions du COGES à travers l'accompagnement du service eau et assainissement de la commune qui vient en appui-conseils.

Cette activité de suivi a été particulièrement impactée par la crise sécuritaire selon 76,9 % des enquêtés. En effet, il est révélé que le suivi était plus centré sur la digue du barrage long, de 2,04 km et marquée par une dégradation avancée. À ce titre, le COGES indique qu'un contrôle minutieux était réalisé en début et fin de saison de pluie, chaque année, pour détecter les anomalies. Toutefois, avec la dégradation de la situation sécuritaire, cette activité n'est plus possible. Les causes évoquées pour expliquer cette situation se fondent sur le fait que les exploitants n'arrivent plus à avoir accès à toute l'étendue de l'ouvrage à cause des mines. La détonation d'une mine improvisée du côté Nord de la digue ayant tué trois bœufs dans la matinée du 31 décembre 2023 a renforcé davantage la frayeur des exploitations et du COGES. Cette situation fait qu'il est pratiquement impossible de réunir les membres du COGES pour discuter de la question du suivie car la crise a engendré la peur.

2.4.2. L'entretien du barrage

Pour le barrage de Bogandé, l'analyse des entretiens réalisés avec les différents acteurs révèle que les activités d'entretien de l'ouvrage relèvent des attributions du COGES. Les activités d'entretien sont essentiellement centrées sur la digue du barrage. Les exploitants (76,9 %) indiquent que l'activité d'entretien a été particulièrement affectée. Et plusieurs facteurs expliquent cette situation. Le COGES souligne que la crise a impacté significativement la mobilisation des fonds à travers les cotisations ponctuelles et volontaires qu'il initiait pour les activités d'entretien chaque année. Cela est attesté par les exploitants (87,8 %) qui estiment que les difficultés liées à l'entretien du barrage sont principalement dues au manque de moyen financier engendré par la crise. Par ailleurs, les exploitants évoquent les risques que comportent la phase de déroulement des activités d'entretien qui mobilise et réunit beaucoup de personnes. Il s'agit essentiellement les risques de détonations d'engins improvisés et les risques d'attaques pendant les travaux car les terroristes y sillonnent fréquemment. De ce fait, les enquêtés (84,5 %) soutiennent que ces risques engendrent des difficultés pour trouver et mobiliser les exploitants pour l'entretien de l'ouvrage.

3. Discussions

Au Burkina Faso, les comités des usagers de l'eau ont été installés entre 2010 et 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Projet de Réduction de la Vulnérabilité des Petits Barrages au Changement Climatique (D. W. Savadogo, 2019, p.25). Les CUE sont constitués sur une base territoriale (riverain du plan d'eau et du barrage) conformément à la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association (MEA, 2021, p 49). À Bogandé, la gestion du barrage est assurée par le comité des maraîchers, le comité des usagers de l'eau du barrage (CUE) et le comité de gestion du barrage (GOGES). Ils veillent sur l'entretien et la promotion de bonne pratique, notamment le respect de la bande de servitude. De l'avis de K. Sanou (2022,

p.529), ces pratiques vont à l'encontre des bonnes techniques de préservation des ouvrages, car elles contribuent à accélérer le comblement des barrages et réduit par conséquent leurs capacité de stockage de l'eau. D. W. Savadogo (2019, p. 25) estime que les CUE ont essentiellement pour missions d'organiser l'accès à l'eau et la protection des barrages. De ce fait, il souligne que la garantie de la durabilité de l'exploitation optimale de l'eau des barrages par les différents exploitants dépend de la bonne fonctionnalité de ces structures, composées des groupements d'usagers et aussi de certains particuliers. Cependant, les GOGES sont des structures qui ne sont pas reconnus légalement par les pouvoirs publics (K. Sanou et al, 2011, p.15). Ces structures 'non juridiques' sont créées par des projets qui construisent et exploitent un barrage (D. W. Savadogo, 2019, pp.24-25). En effet, tout comme à Bogandé, les COGES ont été institués pour aider à la responsabilisation et à l'appropriation de la gestion de l'eau par les usagers à travers le paiement d'une redevance variable d'une retenue d'eau à une autre et suivant le type d'usage pour l'accès à l'eau (D. W. Savadogo, 2019, p. 24 ; K. Sanou, 2022, pp.525-526).

Quant au comité des maraîchers, il offre une chance et une possibilité d'accès à la terre à toutes personnes désirant faire le maraîchage autour du barrage. Cet accès à la terre se fait sans aucune réclamation d'une contribution à part la redevance. Ces résultats sont en contradiction avec celui de K. Sanou (2022, p.522) obtenue dans les barrages de Bissiri et de Kagamzensé où l'accès à la terre est lié à l'origine de l'exploitant. Les natifs ont accès à la parcelle irriguée par héritage ou par prêt, sans aucune compensation en retour alors que les allochtones accèdent aux parcelles irriguées par location moyennant une contribution avec un droit d'exploitation renouvelable chaque année ou par achat auprès des propriétaires terriens. Ainsi, à Bogandé, l'ensemble des comités interviennent et assurent la protection et l'entretien du barrage au-delà de leurs différentes missions respectives. C'est également le constat fait par L. G Patrick et al, (2009, p.18) qui rapportent que ces organisations sont amenées à assurer la maintenance et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques à travers des cotisations et des redevances dont ils assurent entièrement la gestion.

Les entretiens réalisés avec la délégation spéciale et les différents comités du barrage ont permis d'appréhender la gestion du barrage avant la crise sécuritaire. Elle est qualifiée de très bonne (38,1 %), bonne (57,5 %), moins bonne (3,8 %) et mauvaise (0,6 %). Cette gestion qualifiée de très bonne et bonne par 95,6 % des usagers, s'explique par la participation et la contribution des différents acteurs à travers leurs mobilisations lors des travaux et aux cotisations ponctuelles que le COGES instaure quand des anomalies sont constatées au niveau de la digue. Contrairement à Bogandé, les différents usagers des barrages de Bissiri et de Kagamzensé n'ont pas cette bonne entente dans l'exploitation de l'eau des barrages (K. Sanou, 2022, p.527). Cela s'explique par la marginalisation et les difficultés que rencontrent certains acteurs dont les pêcheurs et les éleveurs dans l'exploitation de l'eau des barrages. Ce qui les rend réfractaires aux cotisations. Cependant, D. W. Savadogo (201, p.39) montre que c'est le manque d'implication des communes dans la mise en valeur des barrages qui impacte négativement la gestion de ces ouvrages. Or, la gestion de l'eau devrait être fondée sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux (L. G. Patrick et al., 2009, p.29).



Avec de la crise sécuritaire dans la zone, la gestion du barrage est devenue moins bonne (72,5 %). Ces résultats sont similaires à celui du MEA (2021, p.15) qui montre que la crise a contribué au dysfonctionnement de certains comités locaux de l'eau (CLE) et CUE existants et partant, la gestion des ouvrages hydrauliques. En effet, suite à cette disparition, le COGES a intégré dans ses activités certaines missions qui relevaient du CUE. Il s'agit principalement de la protection du barrage. D. W. Savadogo (2019, p.26) et le MEA (2021, p.15) sont également parvenus à des résultats similaires qui attestent que la crise a provoqué le dysfonctionnement de certains CUE existants dans les zones durement touchées par l'insécurité et engendré la réticence des usagers de l'eau dans le paiement des redevances et cotisations. Cette situation impacte également le suivi des ouvrages, car il devient difficile de mobiliser les usagers pour les séances d'entretien de digues. Or, l'une des causes majeures de la dégradation des barrages est le manque ou l'insuffisance de leur entretien. Pour, F. X. Saluden (2017), les barrages sont soumis à un risque accru de rupture accidentelle ou collatérale liées aux explosions et aux vibrations engendrées par les mines même si le conflit ne vise pas expressément ces ouvrages.

Ainsi, la présence de terroristes entrave l'accès et l'entretien des ouvrages hydrauliques au Burkina Faso (A. Hubert et C. Range 2023, p.8). Ces résultats concordent également avec celui de F. X. Saluden (2017) dans le barrage de Mossoul en Irak où il montre que le conflit avec les combattants de l'État Islamique a entraîné l'arrêt des travaux d'entretien et de solidification des fondations du barrage, accroissant ainsi la fragilité de l'ouvrage. MEA (2021, p.2) indique que depuis la liquidation de l'Office National des Barrages et Aménagements Hydro-Agricoles (structure technique en charge des études, de la réalisation et de la maintenance des barrages) en 2002, l'entretien des barrages a été négativement affecté.

Conclusion

La commune de Bogandé fait partie des communes les plus affectées par le terrorisme caractérisé par le déguerpissement des localités situées à proximité du noyau urbain et des incursions des terroristes dans les aménagements du barrage de la ville. Cette situation affecte l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du barrage marqué par la dislocation du comité des usagers de l'eau du barrage et le dysfonctionnement du comité de gestion du barrage. Il ressort que le suivi et l'entretien de l'ouvrage ont été impactés par la crise du fait de la présence de mines, des incursions des terroristes et la psychose engendrée au sein des exploitants ainsi que les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'ouvrage. L'implication des forces de défense et des volontaires pour la défense de la partie dans la protection du barrage et le renforcement des accompagnements du GOGES et du comité des maraîchers sont des perspectives pour améliorer la gestion de l'ouvrage en cette période de crise.

Références bibliographiques

- HUBERT Aline et RANGE Charline, 2023, *Résilience des services publics d'eau potable au Burkina Faso face à l'afflux des déplacés*. Rapport de capitalisation Nex'Eau, Burkina Faso, 87p.
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, 2021, *Document cadre d'entretien et de sécurité des barrages*. Burkina Faso, 72p.
- Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2022, *Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso*, Fichier des localités du 5è RGPH, Burkina Faso, 384p.
- PATRICK Le Goulven, GUILLAUME Lacombe, JULIEN Burte, ALAIN Gioda, ROGER Calvez, 2009, « Techniques de mobilisation des ressources en eau et pratiques d'utilisation en zones arides : bilans, évolutions et perspectives », *Sécheresse* vol. 20, n° 1, pp17-30.
- Programme d'Urgence pour le Sahel, 2020, *Matrice d'actions prioritaires du PUS-BF 2020-2021*. Rapport d'évaluation, Burkina Faso, 106p.
- Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso, 2017, *Sécurité et développement économique et social pour une prospérité partagée et durable dans le Sahel*. Document final, Burkina Faso, 27p.
- Programme de Valorisation du Potentiel Agro-pastoral dans l'Est (PVP AE), 2016, *Étude de la réhabilitation du barrage et du périmètre irrigué de Bogandé*. Rapport d'étude technique de fermeture de la digue, Burkina Faso, 40p.
- SALUDEN François Xavier, 2017, « Le barrage de Mossoul : le droit international appliqué au fragile équilibre entre stabilité post-conflit et destruction incriminée ». *Conseil québécois d'études géopolitiques* Vol 2, n°2, <https://cqegehiulaval.com/le-barrage-de-mossoul-le-droit-international-applique-au-fragile-equilibre-entre-stabilite-post-conflit-et-destruction-indiscriminee/>
- SANOU Korotimi 2022, « La dynamique socio-spatiale des relations autour de l'usage des petits barrages au Burkina Faso ». *Djiboul* n°004, vol.1, pp516 - 533.
- SANOU Korotimi, NIKIEMA Aude, DIPAMA Jean Marie, CECCHI Philippe, 2011, « Communalisation et gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Nariarlé (Burkina Faso) : échelles imbriquées et prérogatives tronquées ». *Presses Universitaires du Murail*, pp227 - 241
- SAVADOGO Windbaley D., 2019, *Diagnostic stratégique du mode de gouvernance et du rôle des acteurs et institutions pour l'amélioration de l'efficacité, la transparence dans la gestion des barrages et autres infrastructures hydro-agricole*. Rapport d'étude, Burkina Faso, 58p.
- UNICEF, 2020, *Rapport de l'analyse des risques liés à la crise sécuritaire et des facteurs de cohésions sociales au Burkina Faso*. Burkina Faso, 79p.